

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, David CARABIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Elisabeth LETONDOR, Salvator LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : 8 :

Marie-José AMAH à Anne DUCHENE
Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN
Elisabeth SERIN à Baptiste PAVOT
David CARABIN à Bertrand KLING
Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Pierre ROUILLON
Elisabeth LETONDOR à Jean-Marie HIRTZ
Salvator LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 10 novembre 2016

N° 2016-057

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade - Périmètre 2014 - 40 Rue Sadi Carnot

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue Sadi Carnot, par délibération du 11 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par M. et Mme BELLAIRE Michel, pour un immeuble sis 40 rue Sadi Carnot.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 10 novembre 2016 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté et suite à la levée des réserves, de fixer la prime comme suit :

Prime de 1 453 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 5 812,54 euros),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à**

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à M. et Mme BELLAIRE Michel, pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING

